

 <p>SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT NICOLAS</p>	<p><b>Présentation générale</b></p> <p><b>Production et consommation</b></p> <p><b>Prix de l'eau</b></p> <p><b>Qualité de l'eau</b></p> <p><b>Budget</b></p> <p><b>Travaux</b></p> <p><b>Projets</b></p>
--	--

## **Bilan de l'année 2024**

**Mise à jour : AVRIL 2025**

Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas  
26bis Grande Rue – 90170 Etueffont  
Tél : 03 84 23 04 27  
Courriel : [syndicateaux.saintnicolas@orange.fr](mailto:syndicateaux.saintnicolas@orange.fr)  
[www.syndicateauxsaintnicolas.fr](http://www.syndicateauxsaintnicolas.fr)

## Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas en quelques chiffres

**7 communes** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

**1 569 abonnés** (données 2024)

**3 688 habitants** (populations légales INSEE - 2022)

**Production annuelle 2024 = 377 756 m<sup>3</sup>**

**Production moyenne journalière 2024 = 1 035 m<sup>3</sup>/jour**  
(mini  $\approx$  719 m<sup>3</sup>/jour ; maxi  $\approx$  1 692 m<sup>3</sup>/jour)

**Disponibilité minimale à l'étiage** (ressources propres + achats)  $\approx$  **2 100 m<sup>3</sup>/jour**

**Consommation annuelle 2024 = 315 931 m<sup>3</sup>**  
consommation agricole  $\approx$  21 269 m<sup>3</sup>  
consommation industrielle & artisanale  $\approx$  6 384 m<sup>3</sup>

**Usages internes 2024 = 850 m<sup>3</sup>** (0,23 % de la production)

**Pertes annuelles 2024 = 16.14 %**

**Efficacité 2024 = 83.86 %**

**Indice Linéaire de Perte ILP 2024 = 3.98 m<sup>3</sup>/km.jour**

**Indice Linéaire de Consommation ILC 2024 = 20.66 m<sup>3</sup>/km.jour**

**Consommation globale moyenne par abonné 2024 = 102.6 m<sup>3</sup>/an**

**Consommation nette par habitant 2024 = 36,15 m<sup>3</sup>/an soit 100 l/jour**

**Tarifs 2024 par m<sup>3</sup> d'eau (HT) = 1,59 € pour les 400 premiers m<sup>3</sup>**  
(soit 2.45 €/m<sup>3</sup> TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>)  
**1,35 € au-delà de 400 m<sup>3</sup>**

## Sommaire

<b>Présentation générale du Syndicat</b>	<b>4</b>
<b>Production – Consommation – Rendement</b>	<b>9</b>
<b>Analyse détaillée de la consommation</b>	<b>10</b>
<b>Qualité de l'eau</b>	<b>11</b>
<b>Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier</b>	<b>11</b>
<b>Travaux effectués en 2024</b>	<b>12</b>
<b>Projets de travaux pour 2025 et au-delà</b>	<b>13</b>
<b>Gestion - Conseil Syndical - Personnel</b>	<b>14</b>
<b>Fiches de qualité de l'eau</b>	

## Présentation générale du Syndicat

C'est en 1950, que 19 communes du nord-est du Territoire de Belfort, de Rougemont-le-Château à Cunelières, se réunissent pour créer le Syndicat des Eaux de Rougemont-le-Château. Le périmètre de ce syndicat perdurera sans grand changement jusque dans les années 2000 (hormis l'adhésion d'une commune puis, plus tard, le retrait d'une autre).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le périmètre s'étend par l'adhésion de 7 nouvelles communes et épouse dès lors le bassin de la rivière "La Saint-Nicolas". Cette rivière, en effet, prend sa source, au nord, dans le hameau de Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château et conflue, au sud, à Autrechêne, avec la rivière "La Madeleine" pour donner naissance à "La Bourbeuse". Dans une telle situation, il était naturel que le Syndicat changeât de nom pour devenir le **Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas**, ce qui fut acté officiellement le 29 avril 2014.

Un changement majeur est intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 19 communes ont intégré Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas perdure donc sur 7 communes : Felon - Leval - Lachapelle-sous-Rougemont - Petitefontaine - Romagny-sous-Rougemont - Rougemont-le-Château - Saint-Germain-le-Châtelet.

Le nombre total d'habitants des 7 communes concernées est de 3 703 (données INSEE-2021, sans double compte). A la fin de l'année 2023, le nombre d'abonnés au Syndicat était de 1 564.

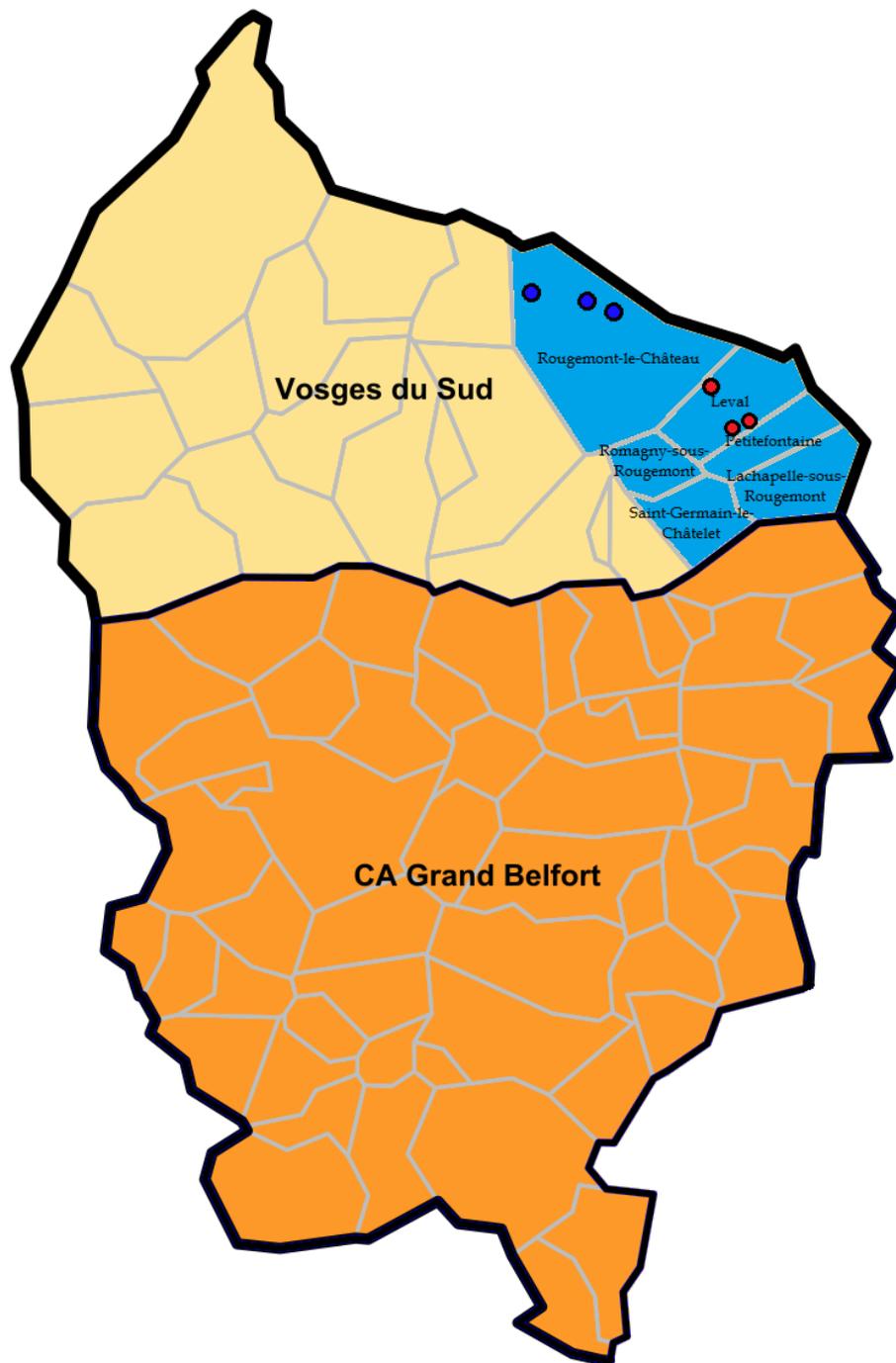
Un schéma du réseau global, indiquant l'emplacement des conduites principales, des captages, forages et réservoirs, ainsi que les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines, est présenté en Figure 2. Les conduites principales sont essentiellement de diamètre  $\Phi=150$  mm. La longueur totale des conduites principales est de l'ordre de 42 km.

Les ressources propres du Syndicat sont assurées par les captages et forages suivants (Figure 2) :

- Captage de St-Nicolas associé à un petit réservoir de 50 m<sup>3</sup> et desservant uniquement le hameau de St-Nicolas à Rougemont,
- Captage des Gravieres et Forage de la Bavière à Rougemont,
- Forage des Hauts-Champs à Leval,
- 3 puits dits de Leval I, II et III à Leval.

Le forage de Saint-Germain, réalisé peu avant 1990, n'est pas raccordé au réseau suite à l'avis négatif de l'hydrogéologue en 2006 (problèmes de périmètre de protection).

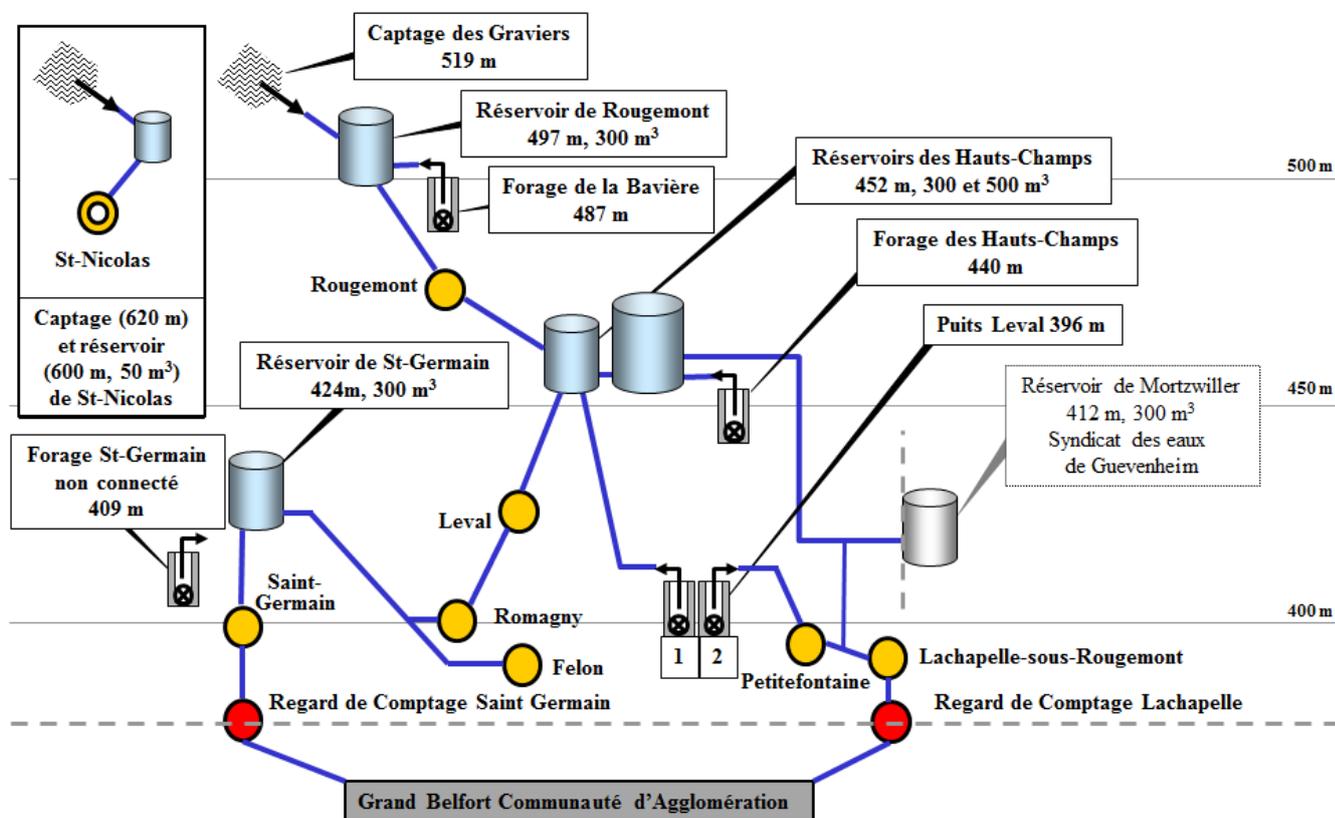
Divers réservoirs permettent d'assurer la bonne distribution de l'eau et les réserves incendie (120 m<sup>3</sup> minimum) : un réservoir des Gravieres à Rougemont (contenance de 300 m<sup>3</sup>), deux réservoirs aux Hauts-Champs à Rougemont (300 et 500 m<sup>3</sup> respectivement), un réservoir à Saint-Germain (300 m<sup>3</sup>), et un réservoir à Saint-Nicolas (50 m<sup>3</sup>).



- Périmètre du syndicat des eaux de la Saint Nicolas
- Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- Captages du syndicat des eaux de la Saint Nicolas
- Forages du Syndicat des eaux de la Saint Nicolas

**Figure 1** : Périmètre du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas

Figure 2 : Schéma du réseau principal



Les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines sont les suivantes :

- Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 2 connexions, à Saint-Germain-le-Châtelet et à Lachapelle-sous-Rougemont,
- Syndicat de Guevenheim en Alsace, connexion active au réservoir de Mortzwiller,
- Syndicat de Giromagny, connexion peu active à Saint-Germain (uniquement pour le nettoyage du réservoir).

Comme le montrent les Figures 1 et 2, les ressources propres du Syndicat sont situées principalement en amont du périmètre du Syndicat (Figure 2), ce qui permet une distribution d'eau gravitaire sur le réseau. Le puits de Leval II assure la distribution par pompage sur les communes de Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont et sur une partie des communes de Grand Belfort.

Les productions minimales à l'étiage de ces ressources ainsi que les disponibilités des interconnexions sont présentées dans le Tableau 1. Le Syndicat dispose donc aujourd'hui d'une production minimale de 2 136 m<sup>3</sup>/j environ, suffisante pour assurer le besoin en consommation, qui n'a pas excédé 1 692 m<sup>3</sup>/j en 2024, même au plus fort de la demande.

<b>Ressources disponibles (m<sup>3</sup>/jour)</b>	<b>autorisées</b>	<b>à l'étiage</b>
Captage des Gravieres	non limitée	80
Forage de la Bavière	100	100
Forage des Hauts-Champs	600	250
Forage de Leval 1	1 600	430
Forage de Leval 2		350
Captage de Saint-Nicolas	26	26
Connexion Guewenheim	850	850
Connexion Grand Belfort	Illimitées selon capacités	Illimitées selon capacités
Connexion Giromagny	non définie	50
<b>Total</b>	<b>--</b>	<b>2 136</b>

**Tableau 1** : Productions autorisées et à l'étiage des ressources propres et des interconnexions.

La ressource la plus sensible à l'étiage est le captage des Gravieres qui a produit en moyenne 585 m<sup>3</sup>/jour (599 m<sup>3</sup>/jour en 2023) jusqu'à fin mars, 627 m<sup>3</sup>/jour (428 m<sup>3</sup>/jour en 2023) jusqu'à fin juin et 180 m<sup>3</sup>/jour (82 m<sup>3</sup>/jour en 2023) jusqu'à fin septembre. C'est pendant cette période que l'étiage a plus particulièrement été marqué. A partir d'octobre jusqu'à fin décembre, la ressource a produit à nouveau 395 m<sup>3</sup>/jour (330 m<sup>3</sup>/jour en 2023).

L'étiage n'a pas été très marqué cette année, ceci étant dû à une pluviométrie plus importante que l'année 2023. En période d'étiage, le captage des Gravieres est compensé par la production des puits de Leval 1, des Hauts-Champs et de la Bavière, et par l'achat d'eau au Syndicat de Guewenheim.

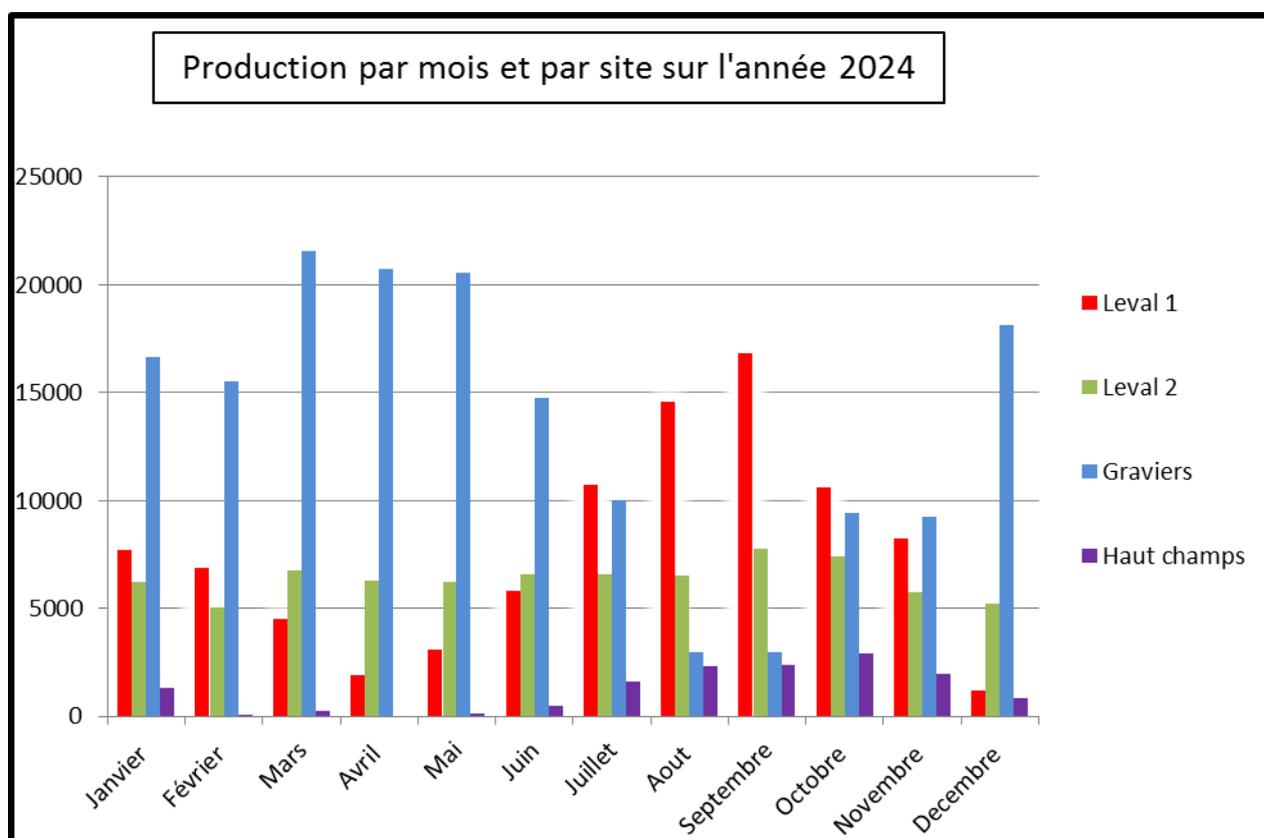
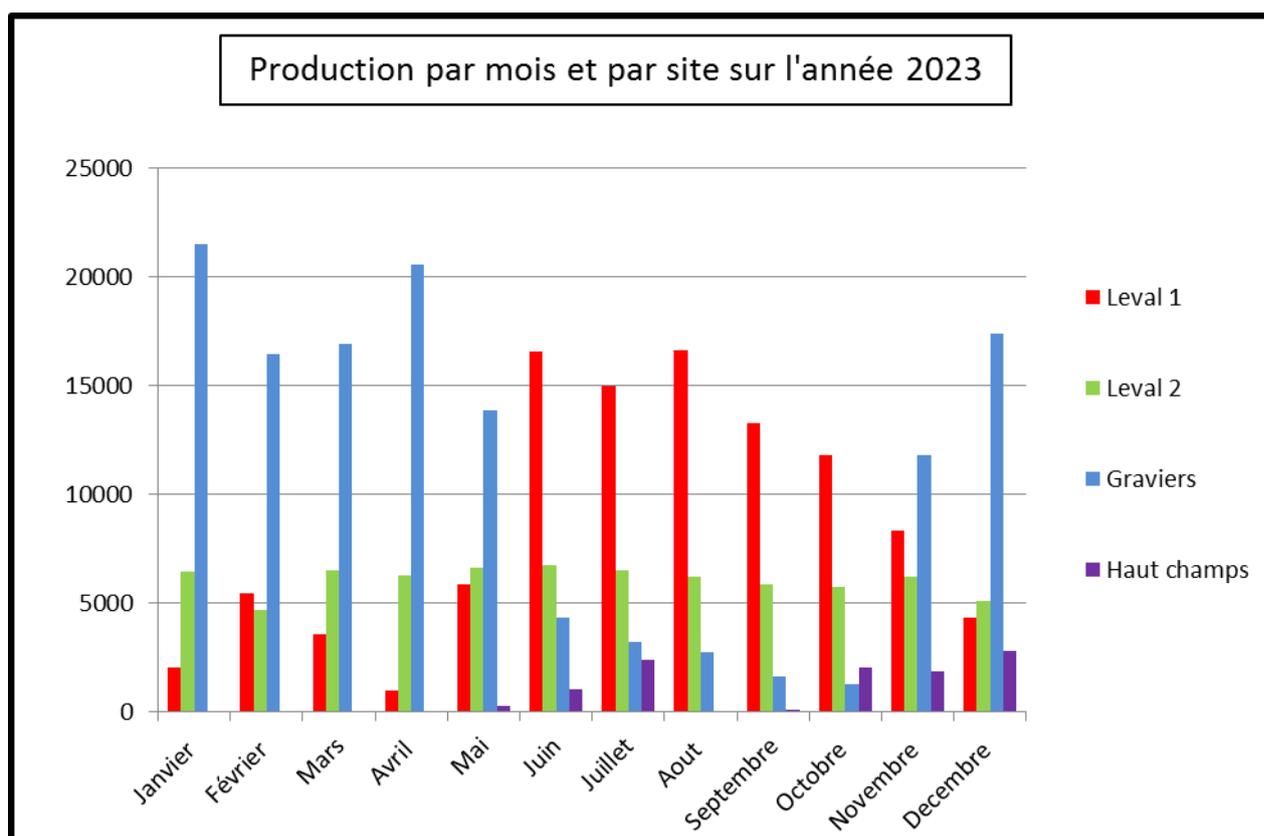
Ces productions, complétées éventuellement en cas de besoin par des achats d'eau à Grand Belfort Communauté d'Agglomération, permettent d'assurer une distribution suffisante sur la totalité du périmètre du Syndicat.

De juin à octobre, le captage des Gravieres a été compensé principalement par la production du puits de Leval 1 qui fournissait pendant cette période 488 m<sup>3</sup>/j en moyenne. Le forage des Hauts-Champs a produit 14 440 m<sup>3</sup> en 2024 contre 10 540 m<sup>3</sup> en 2023.

La production de la ressource de Leval 2 a été relativement stable sur l'ensemble de l'année, sans phénomène d'étiage, à savoir entre 99 m<sup>3</sup>/j et 382 m<sup>3</sup>/j pour une moyenne annuelle de 197 m<sup>3</sup>/j.

Ce qui démontre une année relativement stable au niveau de la ressource en eau.

**Figure 3 : Comparatif des productions principales d'eau pour 2022/2023**



## Production - Consommation - Rendement

La production moyenne annuelle pour l'année 2024 est de 377 756 m<sup>3</sup> (Tableau 2). Ce chiffre tient compte de la production de toutes les ressources propres 98,1 % soit 370 564 m<sup>3</sup> et l'achat d'eau auprès du Syndicat des Eaux de Guewenheim (7 192 m<sup>3</sup> contre 14 004 m<sup>3</sup> en 2023).

La production moyenne journalière est donc de 1035 m<sup>3</sup>, dans une fourchette allant de 719 à 1 692 m<sup>3</sup>/jour. Les capacités de production, même à l'étiage (Tableau 1), couvrent donc les demandes.

	<b>2024</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>	1 569
<b>Productions ressources propres</b>	<b>370 564</b>
Captage des Graviers	172 173
Forage des Hauts-Champs	14 440
Puits Leval 1	92 664
Puits Leval 2	78 626
Forage de la Bavière	9 491
Captage de Saint-Nicolas	3 170
<b>Achat Gewenheim</b>	<b>7 192</b>
<b>Production totale</b>	<b>377 756</b>
<i>m<sup>3</sup>/jour</i>	1035
<i>Consommation abonnés</i>	160 987
<i>Vente Grand Belfort</i>	154 944
<b>Consommation totale</b>	<b>315 931</b>
<i>m<sup>3</sup>/jour</i>	866
<b>Pertes totales</b>	61 825
<b>Usages internes</b>	850
<b>% Pertes nettes</b>	<b>16.14 %</b>

**Rendement = 83.86 %**

**Tableau 2** : Productions et consommations - Année 2024

Le Tableau 2 montre que la consommation totale annuelle, correspondant à la quantité d'eau réellement facturée aux abonnés, est de 315 931 m<sup>3</sup>, dont 154 944 m<sup>3</sup> à Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Les pertes nettes (hors usages internes de 850 m<sup>3</sup>) sont donc de 61 825 m<sup>3</sup> en 2024. Le rendement net du Syndicat en 2024 est de **83.86 %**. Un tel résultat est tout à fait remarquable pour un syndicat rural ; il est le fruit d'un contrôle constant et vigilant des flux journaliers.

Pour 42 km de conduites, les pertes correspondent donc à un Indice linéaire de Perte (ILP) moyen de 3,98 m<sup>3</sup> par kilomètre de conduite et par jour (m<sup>3</sup>/km/jour).

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) quant à lui est de l'ordre de 20.66 m<sup>3</sup>/km/jour.

Cet ILC peut être ramené à 10,56 m<sup>3</sup>/km/jour, en excluant la vente à GBCA qui ne représente qu'un seul abonné avec une consommation annuelle de 154 944 m<sup>3</sup>.

## Analyse détaillée de la consommation

	Consommation totale (m3)	Consommation agricole (m3)	Consommation industrielle (m3)	Consommation domestique (m3)	Nombre d'habitants	Cons. Par habitants (m3/an)
Felon	13 597	4 716	0	8 881	233	38.12
Lachapelle	28 832	7 702	1 787	19 343	567	34.11
Leval	21 782	8 660	2 245	10 877	253	42.99
Petitefontaine	7 815	128	264	7 423	194	38.26
Romagny	8 434	0	355	8 079	222	36.39
Rougemont	56 135	51	1 259	54 825	1 530	35.83
Saint Germain	24 392	12	474	23 906	689	34.70
<b>Consommation totale</b>	<b>160 987</b>					
<b>Consommation agricole</b>		<b>21 269</b>				
<b>Consommation industrielle</b>			<b>6 384</b>			
<b>Consommation domestique</b>				<b>133 334</b>	<b>3688</b>	<b>36.15</b>
						<b>100 l</b>

**Tableau 3** : Détail par village des consommations domestique, agricole et industrielle pour l'année 2024.

Pour ce qui est de la répartition brute de la consommation annuelle par village (Tableau 3), il apparaît a priori une grande diversité, reliée bien entendu au nombre d'habitants de chaque commune, mais aussi à ses activités agricoles et/ou artisanales et industrielles. D'un point de vue global, la consommation agricole est de l'ordre de 13.21 % et la consommation industrielle est de l'ordre de 3.96 % de la consommation totale.

La consommation moyenne annuelle par habitant est de 36.15 m<sup>3</sup> (elle fluctue **entre 34.11 m<sup>3</sup> et 42.99 m<sup>3</sup>**). Elle est ainsi en moyenne de 100 litres par habitant et par jour sur l'ensemble du Syndicat, bien plus faible que la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

## Qualité de l'eau

Les fiches de qualité de l'eau, éditées par l'Agence Régionale de Santé pour 2024, sont regroupées en annexes à la fin de ce rapport. Elles concernent les trois unités de distribution du Syndicat : Saint-Nicolas, Rougemont-le-Château et Leval 2.

L'eau est douce puisque sa dureté varie de 3.5 à 15.1 degrés français en moyenne selon les unités de distribution. Le fait que certaines eaux soient considérées comme agressives n'induit pas de problème particulier étant donné l'absence totale de canalisations au plomb sur le réseau.

Toutes les analyses effectuées en 2024 étant conformes, l'eau distribuée par le Syndicat est de bonne qualité, autant d'un point de vue physico-chimique que bactériologique.

## Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier

Le prix de vente de l'eau était en 2024 de 1,59 € HT le m<sup>3</sup> pour les 400 premiers m<sup>3</sup> consommés (ce qui représente, compte tenu des diverses taxes, un coût TTC de 2,45 €/m<sup>3</sup> pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>) et de 1,35 € HT au-delà de 400 m<sup>3</sup>.

Les divers tarifs (pour travaux divers, pose de compteurs, ...) appliqués par le Syndicat pour 2024 ont été votés le 12 décembre 2023.

Désignation	2023	2024
Redevance sur prélèvement €/m <sup>3</sup>	0,10	0,10
Redevance entretien des branchements – location des compteurs	39,-	41,-
Heure de fontainiers	36,-	37,-
Montant de la prise en charge pour intervention (déplacement et utilisation petit outillage)	32,-	33,-
Montant de la prise en charge pour intervention en urgence week-end ou jours fériés lors de sinistres	70,-	70,-
Fourniture et pose compteur horizontal 15 mm	42,-	42,-
Fourniture et pose compteur toutes positions 15 mm	48,-	48,-
Fourniture et pose compteur horizontal 20 mm	50,-	50,-
Fourniture et pose compteur à tête émettrice 15 mm	72,-	73,-
Fourniture et pose compteur à tête émettrice 20 mm	78,-	78,-
Pompage regard comptage	35,-	35,-
Dépose de branchement – résiliation d'abonnement	145,-	145,-

**Tableau 4** : Évolution des divers tarifs en € entre 2023 et 2024.

Le compte administratif de l'exercice 2024 (Tableau 5), voté le 31 mars 2025 par le Conseil Syndical, présente un excédent de 72 661.41 € en exploitation et un déficit de 376 472.45 € en investissement, ce qui compte tenu des résultats de l'année 2023 conduit à un résultat global excédentaire de 185 847.77 € à la clôture de l'exercice 2024.

	<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total des sections</b>
Recettes	222 038.59 €	683 236.97 €	905 275.56 €
Dépenses	598 511.04 €	610 575.56 €	1 209 086.60 €
Résultat brut de l'exercice 2024	<b>- 376 472.45 €</b>	<b>72 661.41 €</b>	<b>- 303 811.04 €</b>
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<b>325 296.88 €</b>	<b>164 361.93 €</b>	<b>489 658.81 €</b>
<i>Part affectée à l'investissement</i>		/	
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	<b>- 51 175.57 €</b>	<b>237 023.34 €</b>	<b>185 847.77 €</b>

**Tableau 5** : Compte administratif de l'exercice 2024.

Il convient cependant de préciser que des restes à réaliser d'un montant de 15 654.51 € en dépenses d'investissement sont à prendre en compte, ce qui réduit le résultat final cumulé à 170 195.26 €.

Les recettes de ventes d'eau en 2024 (pour 315 931 m<sup>3</sup> facturés, (cf Tableau 2) se sont élevées à 548 839.55 € ce qui correspond à un prix de vente moyen HT du m<sup>3</sup> d'eau de 1.737 €/m<sup>3</sup>.

Les coûts de production (hors amortissements) se sont élevés à 555 977.59 € soit à un prix de revient moyen HT de 1.759 €/m<sup>3</sup>.

Le Syndicat a trois emprunts, qui représentent au total une annuité de 88 245.54 €. Un emprunt arrive à son terme cette année.

## Travaux effectués en 2024

Comme chaque année, de nombreux travaux ont été effectués sur le réseau. Ils concernent différentes catégories d'opérations :

- des travaux ont été réalisés dans les réservoirs.
- la réalisation de branchements = 9 branchements ont été réalisés en 2024 à la charge des particuliers ou des organismes ou collectivités (travaux pour tiers). Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les interventions sur les fuites = 11 interventions en 2024. Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les reprises de branchements = 11 branchements ont été repris en intégralité. Leur répartition est donnée dans le Tableau 6.

L'ensemble des opérations est présenté dans le Tableau 7 qui précise les longueurs de canalisations concernées, ainsi que le coût global de chaque catégorie de travaux (tant en investissement qu'en exploitation).

Communes	Branchements	Fuites	Reprise branchement
Felon	1	1	0
Lachapelle	1	1	0
Leval	0	1	1
Petitefontaine	1	0	0
Romagny	2	1	2
Rougemont	2	6	8
Saint-Germain	2	1	0
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

**Tableau 6** : Nombre de branchements et d'interventions sur fuites réalisés en 2024 par commune.

Opérations	Nombres	Longueur totale de canalisations tout diamètre (m)	Montant total (€ HT)
Branchements (travaux tiers)	9	110,6	26 349,31
Fuites	11	0	15 122,77
Reprise branchement	11	158,5	28 159,97
Renouvellement- extension	2	1636	468 717,34
Autres et divers (enrobés)	8	X	17 395,7
<b>Totaux</b>		<b>1 905,1</b>	<b>555 745,09</b>

**Tableau 7** : Récapitulatif des interventions effectuées en 2024 et leur coût (le coût des travaux de la première ligne est pris en charge par les tiers et apparaît à la fois en dépenses et en recettes d'exploitation dans le budget).

## Projets de travaux pour 2024 et au-delà

Malgré une efficacité élevée, le réseau est ancien. Il est donc nécessaire de le renouveler, voire de le renforcer, dans sa plus grande part pour éviter à terme une situation de grande fragilité et l'effondrement de son rendement. Des plans pluriannuels sont élaborés depuis 2002.

En 2024, la 1ère tranche conditionnelle a été réalisée sur environ 1 372 ml et la reprise de 8 branchements. Le Syndicat prévoit également le renouvellement de la conduite DN 150 - 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle sur la commune de Romagny-sous-Rougemont sur une longueur d'environ 600 ml et la reprise de 17 branchements. Une interconnexion entre la commune de Saint-Germain-le-Châtelet et la commune de Bourg-sous-Château existe depuis de nombreuses années, mais cette canalisation est très ancienne et ne permet pas l'échange d'eau entre les 2 structures. Cette conduite sera renouvelée en 2025, cela permettra donc un échange constant et de qualité en cas de sécheresse ou de rupture de canalisation et sécurisera les 2 syndicats, mais également la distribution de l'eau sur une partie des communes de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Les travaux d'entretien des réservoirs continuent en 2025 (peintures intérieures, étanchéité, bardage). Le programme de mise en place de compteurs à tête émettrice continuera sur la commune de Rougemont-le-château. 6 communes sont déjà totalement équipées : Petitefontaine, Saint-Germain-le-Châtelet, Lachapelle-sous-Rougemont, Romagny-sous-Rougemont, Leval et Felon.

## Gestion – Conseil Syndical – Personnel

Le Conseil Syndical est constitué de 2 délégués par commune soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Il est actuellement présidé par Monsieur Christophe GEORGES (Romagny-sous-Rougemont), aidé d'un vice-président, Monsieur Bruno CRAVE (Lachapelle-sous-Rougemont).

Le Conseil Syndical s'est réuni quatre fois en 2024 : les 25 mars, 11 juin, 22 octobre et 17 décembre. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Budget Primitif 2024
- Acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo et cession d'un véhicule Peugeot Partner
- Renouvellement de l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion 90
- Création d'un poste de Technicien Territorial et suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal
- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Filière Technique – Technicien Territorial
- Tableau des emplois et des effectifs au 1<sup>er</sup> août 2024
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Adhésion au groupement de commande pour la reliure et la restauration des registres
- Mise à disposition du service informatique de Territoire d'Énergie 90
- Rapport sur le service - Année 2023
- Admissions en non-valeur
- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort – Avenant N° 2
- Adhésion à la convention de participation prévoyance conclue par le Centre de Gestion du Territoire de Belfort
- Prix de l'eau – Année 2025
- Redevance sur la consommation d'eau potable et pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- Divers tarifs – Année 2025
- Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2024
- Ouverture de crédits - Dispositions applicables avant le vote du Budget Primitif 2025
- Demande de subvention DETR – Conduite Saint-Germain – Romagny – dernière tranche
- Demande de subvention DETR – Conduite interconnexion Saint-Germain / Bourgsous-Châtelet – Sécurisation du réseau d'eau potable
- Participation protection sociale "santé"

Le personnel du Syndicat pour l'année 2024 :

